

A l'invitation des Autorités gabonaises et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les processus électoraux, S.E. Mr Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a dépêché au Gabon une mission d'observation de l'élection présidentielle qui s'est tenue les 25 et 27 novembre 2005.

Cette mission, dont l'organisation a été confiée à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, était dirigée par S.E. Mr Pierre Figeac, Secrétaire permanent honoraire de l'AIMF, Membre du Conseil économique et social de la République française, et composée de 8 personnalités et experts venant d'Albanie, du Bénin, du Burundi, des Comores, de la République Centrafricaine, de France, de Madagascar et du Sénégal.

La délégation francophone était coordonnée par une équipe de 3 fonctionnaires de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie de l'OIF et assistée par le Bureau régional de la Francophonie pour l'Afrique centrale et l'Océan indien (BRAC).

La Mission s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des engagements des Etats et gouvernements membres pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, pris dans la déclaration de Bamako, instrument de base de l'OIF en matière de démocratie, tout en tenant compte du dispositif constitutionnel, légal et réglementaire de la République gabonaise.

Dans ce cadre général et dans celui de leur mandat spécifique, les observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie ont rencontré les principaux responsables des institutions chargées de l'organisation, de la supervision et du contrôle de la régularité des opérations électorales, notamment le Ministre de l'Intérieur, la Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Electorale (CNE), le Conseil National de la Communication, ainsi que certains candidats à l'élection présidentielle présents à Libreville. Elle a en outre rencontré les représentants de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

L'élection présidentielle de novembre 2005 avait la particularité d'être organisée en deux phases : la première, le 25 novembre, a porté sur le vote des éléments de force, de défense et de sécurité et la deuxième, le 27 novembre, sur le vote du reste du corps électoral.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée et afin d'avoir une vision suffisamment représentative de l'organisation, du déroulement du scrutin et des opérations de dépouillement, la délégation de la Francophonie s'est répartie en six équipes dont trois à Libreville et trois, respectivement, dans les provinces du Moyen-Ogooué, du Haut-Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem.

D'une manière générale dans les bureaux visités, à Libreville comme dans les provinces, il a été noté que :

- Le matériel était disponible en quantité et en qualité suffisantes, même si quelquefois sa mise en place a connu des retards ;*

- Les membres des bureaux de vote représentant la majorité et l'opposition étaient au complet et, en cas d'absence, étaient remplacés selon la procédure prévue par la CNE, ce qui a souvent retardé l'ouverture des bureaux de vote ;

- Des forces de sécurité étaient déployées dans la plupart des bureaux de vote pour le maintien de l'ordre et la présence d'hommes armés à l'intérieur de ceux-ci a été constatée ;

- Les représentants des candidats présents, même s'ils n'étaient pas nombreux, ont pu suivre le déroulement des opérations électorales sans entrave ;

- Les bureaux de vote ont été clôturés en général à l'heure prévue par la loi et les opérations de dépouillement ont été effectuées de façon satisfaisante en présence des représentants des candidats et des observateurs ;

- Les listes électorales ont fait durant le dépouillement du scrutin l'objet de nombre de contestations de la part des électeurs, portant dans la plupart des cas l'absence de leur nom sur les listes même quand ils avaient une carte d'électeur établie à leur nom ;

- Le taux de participation n'était pas élevé ;

- L'acheminement des résultats à la CNE étant de la seule compétence des membres des bureaux de vote, aucune appréciation des conditions de ces transferts n'a pu être faite.

En conclusion on peut dire que le scrutin s'est déroulé dans le calme et que les quelques anomalies relevées ne sont pas de nature à entacher sensiblement sa régularité.

La Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie saisit l'occasion pour remercier les Autorités gabonaises des conditions de leur accueil et des dispositions prises afin de faciliter le bon déroulement des opérations d'observation.